



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT  
(ARDECHE)

**ARRETE N ° 2024-035**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut (07190 - Ardèche)

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le code de la Voirie

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la demande présentée en date du 06 février 2024 par l'entreprise **B.A MINAGES**, ZA les Grèzes, les Gantes, 12 260 Villeneuve

**Considérant** que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation afin de réaliser des travaux de minages sur les parcelles AK 29 et AK 184 ( Centrale Hydroélectrique du Moulinon),

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : A partir du 08 avril 2024 et jusqu'au 30 juin 2024**, la circulation routière sera réglementée sur la RD120 , route de l'Eyrieux en Amont et en Aval de la zone des travaux ( parcelle AK 29 et AK 184) , ainsi que sur la D 261, route de l'Auzène ( voir zone 1, 2 et 3 sur plan annexé)

**ARTICLE 2 :** la circulation pourra être neutralisée par coupures de 10min afin d'empêcher l'entrée dans le périmètre de sécurité. (15 coupures de 10 minutes sur cette période)

**ARTICLE 3 :** La signalisation et la réglementation de la circulation seront assurées par l'entreprise **B.A MINAGES**.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que ces travaux ne causent danger où accident à l'égard des tiers notamment pour la circulation publique Le présent arrêté sera affiché conformément à la règle en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 5 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de Saint Sauveur de Montagut
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Ollières sur Eyrieux



Saint- Sauveur- de- Montagut,  
mardi 20 février 2024  
Le Maire,  
Jacquy Barbisan

